



CANADIAN | RÉSEAU
HIV/AIDS | JURIDIQUE
L E G A L | CANADIEN
NETWORK | VIH-SIDA

Rapport annuel

| 1998-99



Notre mission

Le Réseau est un organisme de charité engagé dans l'éducation, l'analyse juridique et éthique et le développement des politiques. Nous faisons la promotion de réactions au VIH/sida qui :

- appliquent les *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne;
- respectent les droits des personnes vivant avec le VIH/sida et de celles autrement affectées;
- favorisent les efforts de prévention du VIH;
- favorisent les soins, le traitement et le soutien des personnes vivant avec le VIH/sida;
- réduisent les conséquences négatives du VIH pour les individus et les communautés; et
- luttent contre les facteurs économiques et sociaux qui accroissent la vulnérabilité au VIH/sida et aux violations des droits de la personne.

Nous produisons et favorisons l'accès à une information et une analyse précises et à jour sur les questions d'ordre juridique, éthique et de politiques soulevées par le VIH/sida, au Canada et à l'échelle internationale. Nous consultons et donnons la parole à nos membres et à une variété de participants, notamment aux communautés de personnes vivant avec le VIH/sida, dans l'identification, l'analyse et la réaction devant ces questions, et nous relions des gens dont le travail ou les préoccupations les concernent. Nous reconnaissons les implications globales de l'épidémie et nous intégrons cette perspective à notre travail.



Pour plus d'information sur le Réseau juridique canadien VIH/sida ou sur la présente publication, contacter :

Réseau juridique canadien VIH/sida
484, rue McGill
Montréal QC H2Y 2H2
Tél. : (514) 397-6828
Télec. : (514) 397-8570
Courriel : <info@aidslaw.ca>
Site Web : <www.aidslaw.ca>

On peut se procurer des exemplaires de ce document à <www.aidslaw.ca> ou en les commandant à l'adresse ci-dessus.

La publication de ce rapport a été financée en partie par la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida, Santé Canada, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.

Remerciements

La générosité de ceux qui nous supportent assure la réussite des programmes et projets du Réseau juridique canadien VIH/sida. Sans eux, nous ne pourrions accomplir notre travail. Nous sommes reconnaissants de toutes les contributions reçues au cours de la dernière année fiscale et nous remercions ceux et celles qui les ont faites ou rendues possibles.

Nous remercions particulièrement la Division des politiques, de la coordination et des programmes sur le VIH/sida, Santé Canada; la Direction des affaires internationales, Santé Canada; le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; et le Center on Crime, Communities & Culture, Open Society Institute, New York, É.-U., pour leur soutien continu.

Mot de la présidente

Au Canada et à l'échelle internationale, au cours des dernières années, les droits de la personne ont de plus en plus été placés au centre de l'analyse des questions relatives au VIH/sida et à la santé en général. Nous avons appris que la façon la plus efficace de prévenir la propagation du VIH consiste à protéger les droits humains des individus les plus exposés au risque. Cela peut aller à l'encontre de l'intuition de la plupart des citoyens et mettre en question les présomptions et les réactions immédiates d'une majorité de leaders politiques. Mais la preuve la plus éloquente de ce fait est que l'incidence ou la propagation du VIH est démesurément élevée parmi les plus pauvres et les plus marginalisés de la société - des groupes qui souffrent déjà de discrimination et d'un manque de protection en matière de droits de la personne. Si nous ne favorisons pas la promotion et la protection de leurs droits humains, le fossé entre ce qui est fait et ce qui devrait l'être, en termes de prévention du VIH et de soins pour les personnes vivant avec le VIH/sida, ne fera que s'élargir et se creuser davantage.

Au Canada, l'ajout à la Stratégie canadienne sur le VIH/sida d'un secteur consacré aux questions juridiques, éthiques et de droits de la personne a démontré que l'on a compris l'importance d'adopter un cadre de travail lié aux droits de la personne. Toutefois, plusieurs défis demeurent. Les populations autochtones, par exemple, continuent d'être exposées à un risque élevé d'infection à VIH, au moins en partie à cause de leur historique de discrimination. La propagation explosive du VIH parmi les utilisateurs de drogue par injection est due au moins en partie à la réticence des gouvernements face à l'adoption de politiques rationnelles sur les drogues. Les détenus continuent d'être exposés à un risque élevé d'infection à VIH parce que les systèmes carcéraux refusent encore de leur donner accès aux mesures préventives dont disposent les citoyens hors prison.

Le Réseau poursuivra ses nombreuses activités, décrites dans le présent rapport, dans le but ultime d'assurer que les droits de la personne et la dignité de tous les Canadiens vivant avec le VIH/sida soient respectés, que les lois et les politiques favorisent la réussite des efforts de prévention du VIH et facilitent les soins, les traitements et le soutien pour ces personnes, plutôt que d'y nuire. Nous continuerons à répandre le message concernant l'interrelation des objectifs de droits de la personne et de la santé publique. Nous poursuivrons aussi notre travail à l'échelle internationale et nationale, en reconnaissant que nous pouvons contribuer à la lutte internationale contre le sida et apprendre également de nos partenaires dans cette lutte, notamment le AIDS Law Project d'Afrique du Sud, notre organisme partenaire.

Nous sommes fiers de nos accomplissements de l'année dernière et conscients des nombreux défis à venir, et nous avons hâte de continuer de travailler avec vous.



Lori Stoltz

Conseil d'administration 1998-99

Lori Stoltz, *présidente* (Ontario)
Diane Riley, *vice-présidente* (Ontario)
Bruno Guillot-Hurtubise, *secrétaire
et trésorier* (Québec)
Neena Ahluwalia (Prairies)
Louise Binder (Ontario)
Raymond Campeau (Pacifique)
Ruth Carey (Ontario)
Barney Hickey (Pacifique)
Elaine Sussey (Atlantique)
David Thompson (Québec)

Mot du directeur général

Le personnel du Réseau

Ralf Jürgens, directeur général

Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche

Éric Nolet, coordonnateur de projet et des publications

Anne Renaud, coordonnatrice de projet et du bureau

De nombreux changements sont survenus au Réseau juridique canadien VIH/sida, au cours de la dernière année. Nous sommes passés d'un organisme sans employés, dont le conseil d'administration comptait uniquement des représentants du Québec et de l'Ontario, à un organisme qui emploie quatre personnes et dont le conseil bénéficie d'une représentation nationale. Une nouvelle Stratégie canadienne sur le VIH/sida s'est également amorcée cette année : pour la première fois, elle inclut une composante spécifique sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne relatives au VIH/sida.

Comme nous l'avons appris à l'issue de vastes consultations à travers le pays, le travail quotidien de plusieurs individus qui luttent contre l'épidémie de VIH/sida recèle de questions juridiques et éthiques difficiles. Les réactions juridiques et les politiques affectent la prévention du VIH et la fourniture de soins, de traitements et de soutien aux personnes vivant avec le VIH/sida et à celles affectées autrement. Les Canadiens reconnaissent que la santé et les droits de la personne sont fondamentalement liés; en matière de VIH/sida, une approche basée sur les droits de la personne est non seulement requise par l'éthique, mais elle est également vitale, d'un point de vue pratique, pour assurer une réaction efficace et exhaustive à l'épidémie.

Au cours de la dernière année, le Réseau a continué de répondre aux besoins pressants de personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres personnes affectées par la maladie, ainsi que d'acteurs tels que des gouvernements, des institutions et des associations professionnelles, en termes d'analyse des nombreuses questions pressantes d'ordre juridique, éthique et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida. Nous sommes fiers du travail décrit dans le présent rapport; sincères remerciements au personnel pour l'avoir rendu possible et aux membres du conseil d'administration pour leurs indications et leur dévouement.

Malgré de nouvelles ressources et de nouveaux engagements, la satisfaction d'une quantité croissante de demandes demeurera un défi pour le Réseau. Les fonds pour soutenir les efforts dans ce domaine sont limités, tandis que les problèmes juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevés par l'épidémie se complexifient et que leur résolution se fait plus pressante. Deux thèmes émergent de notre travail à effectuer au cours des prochaines années : *continuité* et *innovation*. Parmi nos activités, nous continuerons celles qui sont les plus en demande et les plus respectées, telles que la production de nos rapports, qui analysent des questions en détail; nos publications régulières, qui gardent les Canadiens informés des nouveaux développements dans les domaines juridique et des politiques; et la consultation la plus vaste possible de ceux et celles qui sont potentiellement touchés par les dimensions juridiques, éthiques et de droits de la personne du VIH/sida. Par la même occasion, nous entreprendrons aussi de nouvelles activités, créerons de nouveaux partenariats et rendrons nos ressources encore plus accessibles. Dans l'ensemble de notre travail, nous nous engageons à placer les droits de la personne au centre des stratégies et interventions de lutte contre l'épidémie de VIH/sida au Canada.



Ralf Jürgens

Un bref historique

Fondé en 1992, le Réseau répond depuis 7 ans aux besoins de personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables à l'infection. L'intérêt manifesté pour à l'égard de notre travail est considérable; les nombreuses ressources que nous avons produites ont été bien accueillies et sont toujours très en demande. Cela se reflète particulièrement dans les résultats d'une consultation nationale sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida que nous avons menée pour Santé Canada à la fin de 1998 : des personnes vivant avec le VIH/sida, des organismes de services liés au sida, des organismes non gouvernementaux des paliers national et international, des avocats et des employés de cliniques juridiques, des commissions et des organismes de défense des droits de la personne, des experts en recherche, en éthique, en droit et en matière de dépendance/usage de drogue, des associations professionnelles, des praticiens de la santé et de santé publique ainsi que des autorités gouvernementales ont émis des commentaires positifs au sujet de notre travail. De plus, ils ont exprimé le besoin que plus de travail soit effectué dans ce domaine.

Notre travail s'est également mérité une reconnaissance internationale. Entre autres, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a financé des projets du Réseau à deux reprises et cite nos activités dans sa Collection sur les meilleures pratiques. D'ailleurs, le *Bulletin canadien VIH/sida et droit* est mentionné dans les *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne des Nations Unies en tant que modèle d'activité communautaire à laquelle les gouvernements devraient considérer d'octroyer des fonds.

Au cours des récentes années, le Réseau a notamment réalisé les activités suivantes :

- Un Projet conjoint sur les questions juridiques et éthiques soulevées par le VIH/sida, mené de concert avec la Société canadienne du sida et financé par Santé Canada, Justice Canada et le Service correctionnel Canada. Dans le cadre de ce projet, le Réseau a :
 - publié et distribué à grande échelle des **documents de travail** et des **rapports finaux** sur le VIH/sida et les prisons; le droit criminel et le VIH/sida; les questions juridiques et éthiques concernant les gais et lesbiennes dans le contexte du VIH/sida; et le test de sérodiagnostic et la confidentialité;
 - publié et distribué à grande échelle un **document de travail** sur la discrimination et le VIH/sida;
 - organisé des **ateliers** sur le VIH/sida et les prisons; les questions concernant les gais et lesbiennes; le droit criminel et le VIH/sida; le test de sérodiagnostic et la confidentialité; et la discrimination et le VIH/sida; et
 - entrepris un **suivi** en réponse aux recommandations formulées dans les rapports finaux.

«Merci de m'avoir fait parvenir le rapport final [test et confidentialité]. C'est un document très impressionnant qui servira certainement de ressource importante pour les organismes, les législatures et les chercheurs, à travers le monde autant qu'au Canada.»

– Prof R Magnusson, University of Sydney, Sydney, Australie, dans sa réponse au rapport, le 7 janvier 99

- Du travail sur les questions juridiques relatives au VIH/sida et aux communautés autochtones; plus récemment, ce travail s'est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau canadien autochtone sur le sida.
- Une analyse de questions clés d'ordre juridique et éthique, liées (1) à la fourniture de soins, de traitements et de soutien aux utilisateurs de drogue, en matière de VIH/sida; et (2) à la prévention de la transmission du VIH par l'injection de drogue, assortie de recommandations aux gouvernements, aux fournisseurs de soins de santé et de services sociaux et aux chercheurs.
- Un processus de planification stratégique pour réévaluer quelles questions juridiques, éthiques et de droits de la personne méritent le plus d'attention, en plus du développement d'un plan d'action pour le travail sur ces questions entre 1998 et 2003, au Canada;
- Un projet pour améliorer l'accès par Internet à la documentation sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida, avec le soutien financier du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.
- La publication trimestrielle du *Bulletin canadien VIH/sida et droit*.
- Des séminaires publics sur le droit, l'éthique et le VIH/sida, financés en partie par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Le maintien d'un site Web contenant des ressources sur les récentes questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida (<www.aidslaw.ca>), que l'on consulte du Canada et de partout dans le monde.
- Un centre de documentation sur les questions juridiques et éthiques soulevées par le VIH/sida.

Faits saillants 1998-99

L'année 1998-99 fut très chargée, pour le Réseau. En voici quelques faits saillants :

- Les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne ont été ajoutées à la Stratégie canadienne sur le VIH/sida (SCVS) au rang de secteur stratégique;
- Un plan d'action pour ce secteur de la SCVS a été développé, lors d'un processus national de consultation - et le Réseau a déjà commencé à agir selon ce plan;
- Nous avons produit plusieurs rapports et documents d'importance qui, nous l'espérons, aideront à ce que les politiques et les réactions juridiques concernant le VIH/sida soient respectueuses des droits des personnes vivant avec le VIH/sida; favorisent la réussite des efforts de prévention du VIH, plutôt que d'y nuire; et facilitent les soins, les traitements et le soutien pour les personnes vivant avec le VIH/sida - ces rapports portent sur le test de sérodiagnostic du VIH et la grossesse; l'usage de drogue par injection et le VIH/sida; les conséquences de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Cuerrier*; etc.
- Nous avons amorcé un partenariat avec le Réseau canadien autochtone sur le sida (RCAS), pour continuer le travail sur les questions juridiques concernant le VIH/sida et les populations autochtones;
- Nous avons poursuivi notre collaboration avec la Société canadienne du sida et, de concert avec elle, publié des séries de feuillets d'information sur : les questions juridiques concernant les gais et lesbiennes dans le contexte du VIH/sida, le VIH/sida et la discrimination, le droit criminel et le VIH/sida, le test de sérodiagnostic du VIH et la confidentialité ainsi que le VIH/sida dans les prisons;
- Nous avons amorcé un partenariat avec le AIDS Law Project de l'Afrique du Sud;
- Nous avons élu notre premier conseil d'administration national;
- Nous avons embauché en mai 98 le premier membre du personnel, et trois autres depuis.

Une source de leadership

En mai 1998, le ministre de la Santé, Allan Rock, a dévoilé les détails de la nouvelle Stratégie canadienne sur le VIH/sida (SCVS). Pour la première fois, la Stratégie comporte un secteur consacré aux questions d'ordre juridique, éthique et de droits de la personne. Il s'agit d'un progrès considérable, parce que l'on reconnaît désormais le rôle fondamental de ces questions dans toute stratégie de lutte contre le VIH.

Par la suite, en raison de l'expertise du Réseau et du rôle important qu'il a joué dans le travail sur ces questions au fil des ans, Santé Canada lui a confié le mandat de mener un exercice national de planification, dans le but de développer un plan pour aborder les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne dans le contexte du VIH/sida qui pourraient se manifester d'ici à 2003. Dans le cadre de cet exercice, nous avons organisé, à Halifax, Fredericton, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver, entre juin et novembre 1998, au delà de 70 réunions avec plus de 200 individus appartenant à 60 organismes. Ces consultations ont permis à des individus de partout au pays :

- d'identifier des questions prioritaires d'ordre juridique, éthique et de droits de la personne qu'il est nécessaire d'aborder au cours des prochaines années;
- d'évaluer des activités passées et d'apporter des suggestions quant à celles qui devraient se poursuivre, être renforcées ou interrompues;
- de considérer quels intervenants devraient être impliqués dans ces activités et les rôles qu'ils devraient assumer; et
- de suggérer les types d'activités auxquels ont devrait accorder du financement de façon prioritaire.

En janvier 1999, nous avons publié *Questions juridiques, éthiques et de droits de la personne : où se dirige-t-on à partir d'ici? Planification pour 1999-2003 - Un rapport de planification*. Il contient 34 recommandations pouvant servir de base pour une action immédiate, ainsi qu'un plan qui guidera l'action dans le secteur des questions juridiques, éthiques et de droits de la personne au cours des cinq prochaines années. La réaction au rapport a été très positive. De plus, le processus de planification utilisé a reçu un grand appui; on a même suggéré qu'un exercice de planification similaire soit entrepris dans tous les autres secteurs importants de la Stratégie.

En somme, les individus qui travaillent sur les dimensions éthiques, juridiques et de droits de la personne relatives au VIH/sida disposent maintenant de plus de connaissances et d'analyses, en plus d'une orientation plus précise, dans ce domaine. Par ailleurs, les activités qui seront entreprises dans ce secteur de la SCVS répondront mieux aux besoins des personnes vivant avec le VIH/sida et de tous les intervenants.

«Je voudrais féliciter le Réseau pour le processus qu'il a utilisé pour l'exercice national de planification. Le contenu de votre rapport indique avec certitude que vous avez atteint votre objectif de développement d'un plan abordant les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida [...] dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.»

- Honorable Mildred Dover, ministre de la Santé, Île du Prince-Édouard, 17 mai 1999

Excellence en recherche et en analyse

En 1998-99, comme au cours des années précédentes, nous avons produit des documents et des rapports sur diverses questions juridiques, éthiques et de politiques relatives au VIH/sida, qui offrent une analyse détaillée ainsi que des recommandations pour amener des changements. La production de ces documents implique un processus unique de recherche, de consultation et de révision – un processus qui combine la recherche juridique à la consultation d’une vaste gamme d’individus et d’organismes affectés par les décisions juridiques et de politiques. Nous sommes fiers du processus que nous utilisons, car il assure non seulement que l’analyse juridique soit exacte et d’actualité, mais aussi qu’elle s’enracine dans la réalité des personnes affectées.

Des participants aux consultations nationales de 1998 sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida nous ont félicités pour notre capacité de mener des analyses détaillées et des consultations sur une vaste gamme de questions (voir ci-dessus). Plusieurs participants ont souligné que notre rôle est distinct de celui des autres organismes et qu’il est complémentaire à leur travail. On a aussi mentionné que la force des documents du Réseau se trouve dans l’ampleur et la profondeur des analyses, y compris nos efforts pour considérer les différents points de vue sur un sujet particulier, dans la formulation des conclusions et des recommandations, plutôt que de ne s’attarder qu’à une seule dimension.

En 1998-99, nous avons abordé les questions juridiques, éthiques et de politiques soulevées par l’injection de drogue et le VIH/sida. Le Canada traverse une crise de santé publique (et de droits de la personne) en matière d’injection de drogue et de VIH/sida. Après 18 mois de travail, dont trois ateliers nationaux comptant plus de 50 participants, nous avons produit un rapport qui propose 66 recommandations ainsi qu’un recueil de documents de fond, qui seront des ressources critiques dans le travail juridique sur ces questions et dans l’évolution des lois, politiques et pratiques en matière d’injection de drogue et de VIH/sida. Des activités de suivi sont prévues afin d’assurer que les recommandations du rapport soient prises au sérieux.

Par ailleurs, Santé Canada a mandaté le Réseau de produire un document intitulé *Le test de sérodiagnostic du VIH et la grossesse: aspects médicaux et juridiques du débat d'orientation politique*. Le document offre l’analyse jusqu’à maintenant la plus complète des questions médicales et juridiques qui devraient éclairer le débat politique sur le test de sérodiagnostic pour les femmes enceintes. Nous sommes persuadés que ce document sera d’une grande utilité aux élaborateurs de politiques, tant au Canada qu’à travers le monde.

Grâce à des documents et rapports aussi probants et au processus que nous utilisons dans leur production, notre travail fait maintenant partie des exemples de meilleures pratiques, au Canada et à l’échelle internationale.

«Ce rapport est fortement recommandé à toutes les bibliothèques du monde. Il peut servir de pierre d’angle pour amener des changements qui permettront de réellement lutter contre le VIH/sida et non contre les individus qui en sont affectés.»

- AIDS Book Review Journal, 1998
(critique de *Questions juridiques concernant les gais et lesbiennes dans le contexte du VIH/sida : rapport final*)

Réagir rapidement à des questions pressantes

«[Je suis] heureuse de constater que le Réseau réagit à ces questions de manière aussi rapide et compétente.»

- Commentaire dans l'évaluation d'un atelier

Le 3 septembre 1998, la Cour suprême du Canada a rendu public un jugement unanime dans l'affaire *R. c. Cuerrier*, à l'effet duquel une personne vivant avec le VIH/sida peut être trouvée coupable d'un crime de «voies de fait» si elle a eu une relation sexuelle sans protection alors qu'elle n'avait pas d'abord révélé sa séropositivité à un partenaire. La décision de la Cour suprême a été l'objet d'attention et de commentaires médiatiques considérables; à travers le pays, plusieurs questions et préoccupations ont été soulevées quant à sa portée. On craint en particulier qu'une interprétation malavisée du verdict n'entraîne des applications qui portent préjudice aux personnes séropositives et à la santé publique en général.

Nous avons donc entrepris une analyse détaillée de l'arrêt, avec deux objectifs :

- aider les personnes vivant avec le VIH/sida, les organismes de lutte contre le sida et d'autres organismes communautaires, les professionnels de la santé, les avocats et les techniciens du droit, les autorités sanitaires et d'autres à comprendre la portée exacte de l'arrêt et sa portée éventuelle dans un certain nombre de contextes; et
- fournir des recommandations aux décideurs, par exemple les gouvernements et les autorités sanitaires, les poursuivants, les policiers, les législateurs et les juges, quant à la manière dont l'arrêt *Cuerrier* devrait – ou ne devrait pas – être interprété et appliqué, de manière à en minimiser les éventuelles conséquences négatives pour les personnes vivant avec le VIH/sida, les efforts de prévention du VIH au Canada et la prestation de soins, de traitements et de soutien aux personnes vivant avec le VIH/sida.

Nous avons organisé un atelier national en février 1999 et, dans les six mois suivant la décision, nous avons publié le document *Après l'arrêt Cuerrier : le droit criminel canadien et la non-divulgence de la séropositivité*.

Conjointement à ce document, le Réseau a enrichi sa série de huit feuillets d'information sur le droit criminel et le VIH/sida. Le document et les feuillets pourront guider les personnes vivant avec le VIH/sida ainsi que les individus et organismes qui viennent en possession d'information sur une personne, concernant son état sérologique ou son comportement à risque de transmission du VIH.

On peut affirmer que l'arrêt *Cuerrier* constitue le plus important développement juridique de 1998, pour les personnes vivant avec le VIH/sida et pour les efforts de prévention. La réaction rapide du Réseau à la décision s'est avérée essentielle à la clarification des questions soulevées et à la réduction des possibles conséquences négatives de la décision sur la vie des personnes séropositives ainsi que sur les efforts de prévention et de soins.

Une démarche soutenue

Une des principales leçons tirées de nos activités passées est que le travail sur les questions que nous abordons (comme le VIH/sida en prison, le droit criminel, le test de sérodiagnostic et la confidentialité, etc.) doit se poursuivre, même après la publication d'un rapport «final». Ces documents doivent être distribués à grande échelle, afin de contribuer à l'évolution des lois, politiques et pratiques. Un suivi est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des recommandations. Nous devons surveiller les développements juridiques et politiques; ces derniers impliquent parfois le réexamen de conclusions et de recommandations antérieures.

En 1998-99, en réponse à cette nécessité de suivi, le Réseau a entrepris la distribution ciblée de ses nouveaux rapports et a poursuivi la distribution de ses rapports précédents. Nous avons contribué à diverses publications par la rédaction d'articles sur notre travail et nous avons présenté plusieurs exposés lors de conférences nationales et internationales. En outre, nous avons continué la recherche dans des domaines tels que le VIH/sida en prison; le droit criminel; la discrimination; et le test de sérodiagnostic et la confidentialité. Cela nous a permis de demeurer informés des développements ainsi que des questions nouvelles et en émergence.

Interventions judiciaires

Même si le Réseau ne peut pas offrir et n'offre pas de représentation juridique à des clients individuels, nous recevons de nombreuses demandes pour intervenir dans des affaires judiciaires qui impliquent des plaideurs séropositifs et/ou qui soulèvent des questions de politiques pertinentes aux droits des personnes vivant avec le VIH/sida, aux efforts de prévention, et/ou aux soins, traitements et soutien des personnes vivant avec le VIH/sida ou affectées autrement.

En 1998-99, de concert avec la Société canadienne du sida et la British Columbia Persons with AIDS Society, nous sommes intervenus devant la Cour suprême du Canada, dans le cadre de l'affaire *R. c. Cuerrier*. Même si la Cour suprême n'a pas adopté notre raisonnement, elle a été influencée par nos arguments, qui l'ont empêchée d'aller encore plus loin en imposant une obligation légale de divulguer son état sérologique sans égard aux précautions prises ou non pour prévenir la transmission du VIH.

Le conseil d'administration a affirmé l'importance de la contribution que pourrait offrir le Réseau en intervenant dans des affaires judiciaires, lorsque cela est possible, pour aborder des problèmes juridiques et de politiques liés au VIH/sida. Nous avons développé une politique sur l'intervention dans des affaires judiciaires, qui établit les critères qu'utilisera le Réseau afin de déterminer si son intervention dans un procès particulier est justifiée. L'une des composantes importantes de notre travail des prochaines années sera de développer une stratégie proactive en matière de litige pour l'évolution des lois, politiques et pratiques, au Canada; une stratégie qui sera pertinente aux personnes vivant avec le VIH/sida et à la réaction communautaire à l'épidémie. À cette fin, nous identifierons des questions juridiques prioritaires ainsi que des opportunités potentielles pour entamer des procédures judiciaires en vue de réagir à ces questions de manière proactive. À l'instar des activités du Réseau en général, nous chercherons à travailler en collaboration avec d'autres organismes afin d'assurer qu'une perspective basée sur les droits de la personne soit adoptée dans la réponse à ces questions complexes.

Le partenariat

Questions juridiques liées au VIH/sida et aux communautés autochtones

Le travail sur les questions juridiques liées au VIH/sida et aux autochtones s'est amorcé au cours de l'été 1997. En mars 1998, nous avons publié trois documents de travail, à partir d'entrevues avec des intervenants clés du domaine du VIH/sida dans les communautés autochtones: *La discrimination, le VIH/sida et les autochtones*; *Le VIH/sida et les autochtones : problèmes de partage de compétence et de financement*; et *Le test de sérodiagnostic et la confidentialité : questions concernant la communauté autochtone*. Cependant, étant donné la gravité de l'épidémie de VIH/sida parmi les communautés autochtones au Canada, nous avons vite constaté qu'il était nécessaire d'effectuer plus de travail dans ce domaine — un travail qu'il importait d'entreprendre en collaboration avec des organismes autochtones.

En décembre 98, le Réseau et le RCAS ont convenu de travailler en collaboration pour publier des feuillets d'information sur des questions abordées dans les documents de travail. De plus, des discussions de suivi ont eu lieu en janvier et février 99, concernant le contenu des trois documents, et des révisions y ont été apportées. Les documents révisés ainsi que les feuillets d'information seront distribués par les deux organismes.

Le travail que nous avons entrepris avec le RCAS a démontré comment la discrimination systématique et individuelle vécue par les autochtones en général, et par les autochtones vivant avec le VIH/sida en particulier, affecte les communautés autochtones de façon disproportionnée. On y souligne également les problèmes de compétence et de financement qui font obstacle au développement et à la provision de programmes et services coordonnés et exhaustifs sur le VIH/sida, à l'intention des autochtones. Enfin, ce travail a attiré l'attention sur les problèmes liés au test de sérodiagnostic et à la confidentialité chez les autochtones.

Le Réseau continuera d'appuyer les organismes autochtones de lutte contre le sida et les individus qui œuvrent dans le domaine du VIH/sida et des communautés autochtones, grâce à ses ressources et à son expertise, lorsque cela est possible et approprié. Il continuera aussi de développer des relations et des partenariats avec des organismes autochtones de lutte contre le sida et des autochtones œuvrant dans ce domaine, tout en respectant l'autorité des personnes autochtones dans l'exercice de leur pouvoir sur le travail et les questions qui les touchent.

«Suite à l'envoi que vous avez fait au ministre de la Santé et des Services sociaux de documents portant sur les questions juridiques entourant la question du VIH/sida et les peuples autochtones, je tiens à vous faire part qu'ils ont été fort utiles dans nos démarches visant à ce qu'une Stratégie de lutte contre le sida chez les Premières nations et Inuits du Québec soit élaborée.»

- Richard Massé, sous-ministre adjoint,
ministère de la Santé et des Services
sociaux, Québec, 10 mai 1999

Une information accessible

Il s'agit d'un véritable défi que de rendre facilement accessible et compréhensible l'information (souvent complexe et difficile) sur les questions juridiques, éthiques et de politiques relatives au VIH/sida. Le Réseau a développé diverses publications, en s'efforçant de répondre aux besoins de différents individus et organismes qui utilisent ses ressources. Nous préparons et offrons un accès facile à de la documentation sur les questions juridiques, éthiques et de politiques relatives au VIH/sida grâce :

«Votre publication [le *Bulletin*] est extrêmement utile pour faire de la recherche et pour demeurer informé sur les développements actuels dans le domaine judiciaire. Continuez votre bon travail!»

- Mark Wojcik, Associate Professor of Law,
John Marshall Law School, Chicago, Illinois

- à nos séries de feuillets d'information;
- au *Bulletin canadien VIH/sida et droit*;
- aux *Nouvelles du Réseau*;
- à notre *Enquête bibliographique* et *Bibliographie annotée*;
- à notre Centre de documentation, et;
- à la réponse (dans les deux langues officielles) à des centaines de demandes d'information provenant de membres, de personnes vivant avec le VIH/sida ou affectées autrement, de médias et d'autres parties intéressées.

Feuillets d'information. Nos séries de feuillets d'information sont une nouveauté; elles offrent un accès facile à de l'information essentielle. Nous avons publié plus de 50 feuillets, sur les sujets suivants : les questions juridiques concernant les gais et lesbiennes dans le contexte du VIH/sida; la discrimination et le VIH/sida; le test de sérodiagnostic et la confidentialité; le VIH/sida en prison; et le droit criminel.

Le *Bulletin canadien VIH/sida et droit*. Notre première publication, le *Bulletin*, lancé en octobre 1994, traite régulièrement des nombreuses questions juridiques, éthiques et de politiques soulevées par le VIH/sida au Canada et à l'échelle internationale. Sa lecture est essentielle pour tous ceux qui travaillent sur les questions juridiques, éthiques et de politiques soulevées par le VIH/sida ou qui s'y intéressent. Dans les *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne des Nations Unies, on présente le *Bulletin* comme modèle d'activité communautaire à laquelle les gouvernements devraient considérer d'octroyer des fonds.

En 1998-99, grâce au co-financement du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), nous avons publié un numéro double du *Bulletin* qui a été distribué à travers le monde aux individus et organismes qui s'intéressent au VIH/sida et aux droits de la personne. Nous avons également donné à notre *Bulletin* une nouvelle allure qui le rend plus facile à consulter et plus attrayant, en plus d'y ajouter de nouvelles chroniques régulières.

Nouvelles du Réseau. Il s'agit d'une autre nouveauté en 1998-99. *Nouvelles du Réseau* est publié aux quatre mois et informe les individus et les organismes sur nos activités.

Questions juridiques et éthiques soulevées par le VIH/sida : Enquête bibliographique et Bibliographie annotée. Il s'agit d'une bibliographie d'actualité sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida, que l'on peut consulter par thème, en version imprimée et électronique. En 1998-99, nous avons publié une deuxième édition, avec le financement du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et nous avons continué d'enrichir la version électronique. Notre objectif consistait à étendre la portée de l'édition parue en 1995, en y incluant de la documentation issue de pays en développement; et à améliorer l'accès à l'information sur des questions d'ordre juridique, éthique ou de droits de la personne liées au VIH/sida, en ajoutant de nouveaux chapitres : l'un présentant des adresses Internet qui mènent vers des documents internationaux et régionaux relatifs aux droits de la personne dans le contexte du VIH/sida; l'autre contenant de l'information au sujet de sites électroniques d'organismes ou institutions sélectionnés qui offrent de l'information pertinente à ces questions juridiques et éthiques.

La bibliographie annotée comprend maintenant plus de 1 000 entrées classées en 24 thèmes, tels que l'accès aux soins et traitements, le développement, l'immigration, la santé publique, les femmes, etc.

Notre Centre de documentation. En 1998-99, nous avons construit et systématisé notre Centre de documentation. Il s'agit de la plus vaste collection de documentation au Canada sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida, et de l'une des plus importantes au monde.

Fenêtre sur le monde : www.aidslaw.ca. Nous avons entretenu, modifié et mis à jour notre site Web de façon mensuelle. Ce dernier s'est révélé comme un moyen vital et rentable de diffuser toutes les publications du Réseau - documents de travail, rapports finaux, *Bulletin canadien VIH/sida et droit*, *Enquête bibliographique et Bibliographie annotée* - non seulement au Canada, mais aussi à travers le monde. En mars 1999 seulement, le site du Réseau a accueilli plus de 21 000 visiteurs, comparativement à quelque 4 000 en avril 1998. La fréquence des visites augmente à chaque fois qu'un nouveau document est publié - la journée du 31 mars, on a enregistré plus de 1 000 visites.

«Je voulais simplement vous féliciter pour votre merveilleux site Web, particulièrement pour votre *Bibliographie annotée* [...]»

- M. Golde, travailleur social, message reçu par courriel le 17 juillet 1998

Collaboration internationale

Le secteur international est une deuxième composante nouvelle de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida : pour la première fois, la Stratégie prévoit l'octroi de financement à du travail international, ce qui traduit la sensibilisation et l'intérêt croissant des Canadiens pour la dimension internationale de l'épidémie. Les participants aux consultations nationales de 1998 sur les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida ont d'ailleurs spécifiquement demandé qu'«une perspective internationale [soit] être intégrée dans tous les efforts canadiens concernant les questions juridiques, éthiques et de droits de la personne, compte tenu de la dimension multisectorielle de ces questions et compte tenu du fait que la pandémie de VIH/sida, de même que ses solutions, dépendent de facteurs structurels qui sont transnationaux et globaux» (*Questions juridiques, éthiques et de droits de la personne soulevées par le VIH/sida : où se dirige-t-on à partir d'ici ? Planification pour 1998-2003 – Un rapport de planification, recommandation 13*).

Le Réseau a toujours intégré des activités internationales à son travail, reconnaissant non seulement que nous pouvons contribuer au travail effectué ailleurs dans le monde, mais que nous pouvons aussi apprendre de ces expériences.

En novembre 1998, un événement important fut l'ébauche d'un «mémoire concernant de possibles activités conjointes» entre le Réseau et le AIDS Law Project (ALP) d'Afrique du Sud. Les organismes ont convenu qu'une association formelle leur serait mutuellement bénéfique, et des activités conjointes à court, moyen et long terme ont été suggérées. Par la suite, la Direction des affaires internationales de Santé Canada a accepté de soutenir la formalisation de la relation, à titre d'étude de cas de «jumelage en action». Depuis, une entente de collaboration a été préparée et adoptée par les deux organismes. Elle constitue une déclaration de solidarité globale et de l'intention de travailler ensemble pour en tirer des bénéfices mutuels, et elle s'est intégrée au travail quotidien du Réseau et de l'ALP. Une liste d'activités conjointes possibles ainsi qu'une demande de financement pour 1999-2000 ont également été préparées.

L'épidémie de VIH/sida exige l'exploration de nouvelles façons de collaborer à l'échelle internationale, tout en respectant notre autonomie, nos besoins et nos contextes respectifs. L'entente de partenariat entre le Réseau et le AIDS Law Project comporte des principes de base solides, tout en permettant suffisamment de flexibilité pour s'adapter lorsque nécessaire. Nous sommes confiants que l'entente aidera les deux organismes dans la poursuite de leurs efforts pour protéger les droits des personnes vivant avec le VIH/sida ou affectées autrement.

Des efforts qui portent fruit

Ce qui importe plus encore, c'est que nos efforts font une différence. L'une des nombreuses affaires portées à notre attention au cours de la dernière année concernait un enfant séropositif à qui l'on avait dit qu'il ne pourrait participer à un camp d'été, étant donné la politique du camp sur l'exclusion des enfants séropositifs. Nous avons écrit une lettre au camp, expliquant que le refus d'un enfant en raison de son état sérologique constituait de la discrimination, et nous y avons joint du matériel éducatif sur la transmission du VIH et sur les enfants et le VIH/sida. En définitive, le camp a modifié sa politique.

En plus de faire une réelle différence dans des cas individuels, l'ensemble de nos activités fait partie de notre contribution plus large à :

- Minimiser les conséquences négatives du VIH pour les individus et les communautés;
- Prévenir la propagation du VIH;
- Assurer les soins et le traitement des personnes vivant avec le VIH/sida, ainsi que le soutien de ces personnes et de leurs soignants, familles et amis; et
- Lutter contre les facteurs économiques et sociaux qui accroissent le risque d'infection.

Nous sommes heureux de constater que, grâce aux activités du Réseau, des politiciens et élaborateurs de politiques du Canada, de même que des groupes communautaires, ont intégré à leur ordre du jour des questions soulevées par le VIH/sida dans les prisons; par les poursuites criminelles pour l'exposition au VIH; par les politiques de test et les protections de la confidentialité; et par la discrimination comme cause sous-jacente de la propagation du VIH. Voici des exemples de retombées du travail du Réseau :

- Au Service correctionnel Canada, on travaille actuellement sur un plan d'action stratégique afin de répondre aux recommandations formulées dans *VIH/sida et prisons : rapport final*; un groupe de travail spécial de dirigeants correctionnels des paliers fédéral et provincial/territorial a été formé; et dans le système provincial, les prisons ont intensifié leurs efforts de prévention.
- *Droit criminel et VIH/sida : rapport final* s'est avéré d'une importance capitale dans l'affaire *Cuerrier*; l'analyse qu'a fait le Réseau de cette décision sera critique dans l'évolution du droit criminel dans ce domaine, lorsque des cours interpréteront et appliqueront des éléments de cet arrêt, à l'avenir.
- Vu la disponibilité de nouveaux traitements, les élaborateurs de politiques réexaminent l'approche du Canada en matière de test, de divulgation, de notification des partenaires et de confidentialité. Le document *Test de sérodiagnostic et confidentialité : rapport final* sert couramment utilisé comme référence dans le cadre de ces débats.

« Il me fait plaisir de vous informer que le document *Test de sérodiagnostic et confidentialité : rapport final* a été utilisé et le sera à nouveau dans le cadre du développement d'une politique sur le sida en Nouvelle-Écosse. »

- Dr J. Smith, ministre de la Santé,
N.-É., 9 février 1999

Réseau juridique canadien VIH/sida inc.

États financiers simplifiés, année fiscale se terminant le 31 mars 1999

Bilan

	1999	1998
	(12 mois)	(5 mois)
Actif – Court terme		
Encaisse	- \$	19,993 \$
Fonds de marché monétaire	112,399	-
Sommes à recevoir	29,304	4,649
Contributions et subventions à recevoir	109,021	52,653
	<u>250,724</u>	<u>77,295</u>
Immobilisations	14,563	-
	<u>265,287 \$</u>	<u>77,295 \$</u>
Passif – Court terme		
Découvert bancaire	11,568 \$	- \$
Comptes-fournisseurs et frais courus	214,287	43,034
Cotisations perçues d'avance	-	2,129
Subventions reportées	3,105	15,691
	<u>228,960</u>	<u>60,854</u>
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	14,563	-
Actifs nets non affectés	<u>21,764</u>	<u>16,441</u>
	36,327	16,441
	<u>265,287 \$</u>	<u>77,295 \$</u>

Résultats

	1999	1998
	(12 mois)	(5 mois)
Produits		
Cotisations et abonnements	8,697 \$	6,138 \$
Contributions et subventions	784,742	83,328
Vente de biens et services	703	1,705
Dons	1,703	8,000
Intérêts	2,399	-
	<u>798,244 \$</u>	<u>99,171 \$</u>
Charges		
Opérations	211,106 \$	- \$
Projet sur les questions juridiques et éthiques	508,816	-
Base de données des projets	9,300	-
Le jumelage en action : une étude de cas	6,350	-
Séminaires d'information	3,042	3,318
Projet "Bibliographie annotée" - ONUSIDA	19,780	7,000
Projet "Publication de documents" - ONUSIDA	15,674	-
Administration	4,290	1,766
Projet concernant les utilisateurs de drogue	-	47,847
Projet avec les autochtones	-	16,286
Bulletin	-	12,538
	<u>778,358 \$</u>	<u>88,755 \$</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>19,886 \$</u>	<u>10,416 \$</u>

États financiers vérifiés disponibles sur demande.